

## MAIRIE DE CHOLET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Monsieur Laurent JUTARD : Maire-Délégué

Monsieur Jean-Paul BREGEON : Premier Adjoint

Monsieur Patrice BRAULT, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Florent BARRÉ, Madame Annick JEANNETEAU, Madame Elisabeth HAQUET, Madame Patricia HERVOUET, Madame Sylvie DORBEAU, Madame Krystell BEILLOUET : Adjoints

Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Antoine RAMEH, Monsieur Patrick PELLOQUET, Monsieur Michel VIAULT, Monsieur Chaysavanh PRAVORAXAY, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Bruno VIEVILLE, Madame Maya JARADE, Monsieur Ammar HADJI, Madame Florence JAUNEAULT, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Nathalie GODET, Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Frédéric GRAVELEAU, Monsieur Aurélien DURAND, Madame Charline ABELLARD-COLINEAU, Monsieur Rémi BARBÉ, Monsieur Jean-Michel DEBARRE, Madame Muriel COURTAY, Monsieur Franck LOISEAU, Madame Sylvie TOLASSY, Monsieur Franck CHARRUAU, Madame Martine GUERRY, Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH, Madame Carole BOSSARD-GAUTIER, Monsieur Alexis GINGREAU, Monsieur François-Michel SOULARD, Madame Marie DUBREUIL, Monsieur Michel CHAMPION : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur François DEBREUIL.

A donné procuration :

Madame Valérie MAUDET à Madame Sylvie DORBEAU.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel VIAULT comme secrétaire de séance.

## N° 2.3 - DENOMINATION DE VOIES - DECOUPAGE DE LA RUE DE TREMENTINES EN DEUX TRONÇONS

Dans les années 60, Maurice VENDRE, entrepreneur choletais, père d'un enfant trisomique (Bernard, qui donne son nom à la fondation), ne se satisfait pas des structures éducatives et professionnelles susceptibles d'accueillir son fils. Convaincu que son fils est capable d'apprendre et de s'insérer par l'exercice d'une activité professionnelle, il entame avec son épouse, Maryse, des travaux pédagogiques pour démontrer les capacités d'évolution des personnes en situation de handicap cognitif.

L'activité débute en 1965 à Cholet à travers des instituts médico-pédagogiques (IMP), des instituts médico-professionnels (IMPRO) et des ateliers protégés.

Il crée par la suite la Fondation AMIPI - Bernard VENDRE et développe le concept d'usines de production, d'apprentissage et d'insertion (UPAI).

AMIPI est l'acronyme désignant Association d'aide Matérielle et Intellectuelle aux Personnes Inadaptées, en référence au statut d'entreprises adaptées.

En 2005, l'association AMIPI devient une fondation d'utilité publique.

En 2015, la Fondation AMIPI revendique six sites d'usines de production, d'apprentissage et d'insertion (UPAI).

Maurice VENDRE est décédé le 18 janvier 2014, la Ville a décidé de lui rendre hommage en baptisant une rue à son nom à l'occasion de l'aménagement des nouveaux locaux.

Il s'agit du tronçon de la rue de Trémentines allant du carrefour avec la rue Pierre et Marie Curie au boulevard périphérique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer au tronçon de la rue de Trémentines allant du carrefour avec la rue Pierre et Marie Curie au boulevard périphérique, matérialisé sur le plan joint, le nom de rue Maurice VENDRE.

-----  
Le Conseil Municipal de la Ville de Cholet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, situés à Cholet au Puy-Saint-Bonnet,

Vu l'avis favorable de la commission développement, en date du 4 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE

Article unique - d'attribuer le nom suivant au tronçon de la rue de Trémentines allant du carrefour avec la rue Pierre et Marie Curie au boulevard périphérique selon le plan joint : rue Maurice VENDRE.

Délibération publiée le 11/12/2024 sur le site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L. 2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour extrait conforme,

Transmis à la Sous-Préfecture de Cholet

Le 11 déc. 2024

VILLE DE CHOLET

Michel VIAULT  
Secrétaire de séance

Gilles BOURDOULEIX  
Maire de Cholet  
Président de Cholet  
Agglomération  
Député honoraire